

Synthèse du plan stratégique du ministère américain de la sécurité du territoire ; décisions et organisations anglaises

Avant les événements du 11 septembre 2001 l'Amérique disposait de nombreuses « agences » chargées de l'ensemble des actions liées à la sécurité intérieure. Par contre aucune vue d'ensemble, et surtout aucune coordination réelle n'existait entre ces différentes organisations. Les événements du 11/09 ont cruellement mis ce manque en exergue, ce qui a conduit tout naturellement à la création, en janvier 2003, du ministère de la sécurité du territoire rassemblant ainsi 22 agences (180.000 employés) provenant de ministères différents. Ce nouveau ministère (<http://www.dhs.gov/dhspublic/>) englobe en particulier les douanes et l'immigration, les Coast Guards, le « Secret Service » et l'Agence Fédérale de gestion des Urgences et Secours. L'objectif de Tom Ridge, son ministre, a donc été d'établir immédiatement un plan stratégique, en sept domaines principaux, pour fédérer les personnels autour d'objectifs communs. La vision du Ministre s'exprime en ces termes : « en préservant nos libertés, en protégeant l'Amérique... nous protégeons notre territoire ». Ce document est autant à usage intérieur qu'extérieur.

La mission est ainsi libellée : « Nous dirigeons l'effort national commun pour protéger l'Amérique. Nous empêchons et dissuadons les attaques terroristes sur notre pays et nous le protégeons, comme nous répondons aux menaces et dangers. Nous assurons des frontières sûres et protégées, nous accueillons les immigrants et visiteurs respectant la loi, et nous promovons la libre circulation du commerce».

Des principes guides ont été établis : « Protéger les droits et libertés civiles, intégrer en cohérence les actions des 22 agences, construire des coalitions et des partenariats horizontaux et verticaux, développer notre capital humain, innover dans les concepts et approches, rendre compte ».

Objectif N°1 : « Conscience de la situation » : identifier et comprendre les menaces, évaluer les vulnérabilités, déterminer les cibles potentielles et distribuer l'information en temps utile à nos partenaires impliqués dans la sécurité du territoire ainsi qu'au public américain.

Objectif N°2 : « Prévention » : détecter, dissuader et minimiser les menaces contre notre territoire national en protégeant nos frontières contre le terrorisme, les drogues et autres activités illégales et fournissant la technologie et les capacités pour y parvenir. Faire respecter les lois sur le commerce et l'immigration. Renforcer la sécurité des systèmes de transport du pays.

Objectif N°3 : « Protection » : sauvegarder notre population et ses libertés, les infrastructures critiques, les propriétés et l'économie de notre pays d'actes de terrorisme, des catastrophes naturelles, et autres types de crises. Protéger contre les crimes électroniques et financiers, la fausse monnaie, les mouvements de fonds illégaux, et en identifier les auteurs. Protéger la sécurité physique du Président, du Vice-président, des visiteurs officiels étrangers et autres « officiels ». Assurer la continuité des opérations et fonctions essentielles du gouvernement en cas de crise ou catastrophe. Protéger l'environnement maritime et sa faune.

Objectif N°4 : « Réaction » : diriger, gérer et coordonner la réaction nationale aux actes de terrorisme, aux catastrophes naturelles, ou autres types de crises. Fournir une capacité de réaction robuste et évolutive à tout type de risque ; Fournir les services de recherche et de sauvetage pour les personnes et les biens en détresse.

Objectif N°5 : « Remise en fonctionnement » : diriger les efforts nationaux, des états, au niveau local, du secteur privé pour remettre les services en fonctionnement, reconstruire les communautés après des actes de terrorisme, catastrophes naturelles ou autres types de crises en

renforçant les plans et capacités de remise en fonctionnements pour l'ensemble du pays pour tout type de risque.

Objectif N°6 : « Service » : servir le public avec efficacité en facilitant le commerce, les déplacements et l'immigration respectueux de la loi. Accroître la compréhension de ce qu'implique la naturalisation, ses privilèges et ses responsabilités. Soutenir l'engagement humanitaire des USA avec des programmes souples et compréhensibles pour les réfugiés et les immigrés.

Objectifs N°7 : « Une organisation d'excellence » : valoriser notre personnel. Créer une culture qui promeuve une identité commune, l'innovation, le respect mutuel, la responsabilité et le travail d'équipe pour obtenir des synergies opérationnelles et l'efficacité. Protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Accroître l'efficacité du ministère, s'assurer que les contribuables soient satisfaits. Diriger et promouvoir les initiatives d'interopérabilité et de gouvernement informatisé. Intégrer totalement le plan stratégique, le budget et les processus d'évaluation pour maximiser la performance.

Le ministre a aussi listé les facteurs clés qui peuvent influencer l'atteinte de ces objectifs de manière significative:

- La détection et la prévention de toute activité terroriste,
- La réduction de la menace posée par les terroristes,
- Un effort national concerté,
- Des lois efficaces,
- Des progrès dans les sciences et la technologie,
- La coopération internationale.

LES DECISIONS ET L'ORGANISATION ANGLAISES

Le Ministère de l'intérieur est responsable de la politique antiterroriste et la coordination de la sécurité du territoire repose sur les organisations civiles, tout particulièrement la police. La politique du gouvernement est de chercher le renseignement sur les groupes terroristes et de stopper leurs activités dès que possible. Tout soutien des forces armées est subordonné à une demande des autorités civiles. Lorsque des forces sont déployées outre-mer le pouvoir s'assure que des moyens militaires restent à disposition des autorités civiles au cas d'incident terroriste. C'est pourquoi les décisions et actions ci-dessous ont été prises, en particulier pour ce qui concerne la Territorial Army (TA):

- un rôle plus clair de l'Etat-Major du commandant en chef des forces terrestres en tant que point focal pour fournir l'assistance militaire aux autorités civiles ;

- des officiers de liaison interarmées régionaux mis en place dans chaque région fournissant un point de contact unique pour les trois armées. Leur rôle est d'être la liaison entre les commandants de région et les autorités civiles locales ainsi que les directions régionales des administrations, incluant la coordination de la participation des forces armées durant les crises ;

- plus d'hommes disponibles dans les états-majors des brigades régionales, pour la planification d'urgence et les urgences elles-mêmes ;

- la 2^{ème} brigade de transmission, une unité principalement de la TA, voit son rôle de soutien à la continuité des opérations formalisé. Elle sera équipée de matériels compatibles avec ceux mis en service dans la police et les services d'urgence ;

- en ligne avec le rôle principal dévolu aux réserves dans la SDR, le rôle des réservistes volontaires et des disponibles est mis en exergue pour le renforcement des unités d'active en tant que spécialistes. Exemple du renseignement, des activités médicales, des transports, de la logistique ;

- une Force de Réaction (FR) d'environ 500 réservistes va être établie dans chaque région, soit environ 6000 personnels au total, organisées autour des brigades régionales de l'Armée de Terre, pendant des niveaux gouvernementaux et des administrations. Seuls des réservistes volontaires seront affectés dans ces forces de réaction ; l'ossature sera probablement formée par les bataillons d'infanterie de la TA. Le déploiement d'une FR se ferait suite à une demande d'assistance militaire par les autorités civiles. Le commandant militaire en charge de la défense du territoire et de la sécurité prendra la décision quant à l'unité la plus appropriée pour répondre à la demande, que ce soit une unité d'active ou une FR. Pour permettre le déploiement d'une FR sans attendre un ordre de mobilisation, les premiers personnels à rejoindre le feraient sur la base du volontariat. De manière à fournir à protéger les réservistes vis-à-vis de leur emploi, les procédures de mobilisation devraient intervenir dans les 36 heures suivant l'appel des premiers volontaires ;

- un partenariat a été établi entre l'Académie de défense, le collège de planification des urgences du gouvernement et le centre gouvernemental d'études politiques et de gestion pour mettre en commun leurs expériences et leurs formateurs. Ceci permettra d'accroître la qualité de l'enseignement mis à disposition des forces armées et des autorités civiles pour la gestion des crises ;

- le rôle des avions d'alerte a été réaffirmé et des améliorations dans les systèmes radar sont en cours ;

- les forces armées fournissent aussi des spécialistes aux autorités civiles en charge de la sécurité maritime.